

INTERVENTION de Jacques BANGOU - PPDG

Congrès des élus guadeloupéens du 27 décembre 2012

Madame la présidente du congrès,

Monsieur le président du conseil général,

Monsieur le ministre des outre-mer

chers collègues

Mesdames, messieurs,

M. le ministre, cher Victorin Lurel, c'est à vous directement que nous nous adressons en espérant que nos propositions trouvent écho. Ceci, non par manque de respect aux présidents des conseils régionaux et généraux ici présents, mais c'est vous qui, ministre en exercice dans un gouvernement qui prépare une importante réforme territoriale, détenez les clés de la gouvernance future en Guadeloupe et les conditions d'application de tout projet Guadeloupéen.

Je dois vous dire que nous avons craint un instant au PPDG, que la question de la gouvernance politique ne soit pas à l'ordre du jour de ce congrès. Il n'en est rien et nous nous en félicitons.

Nous avons craint également que les élus guadeloupéens subordonnent leur point de vue à une réforme décentralisée de l'État que nous attendons certes avec intérêt mais à laquelle nous souhaitons porter notre contribution en amont, en élus responsables, pour qu'il en soit tenu compte. Nous avons accueilli donc avec satisfaction la résolution numéro deux telle qu'issue des travaux de la commission mixte et que notre parti a ratifié, qui propose que la commission mixte poursuive ses travaux sur la gouvernance et en fassent remonter les conclusions au ministre avant les discussions parlementaires qui accompagneront la loi.

Notre position sur la gouvernance tout le monde la connaît. Elle est déterminée par notre conviction qu'il revient aux Guadeloupéens d'être responsables des politiques publiques en Guadeloupe sans pour autant sortir du cadre républicain français. Il n'y aura en effet jamais de peuple apaisé, serein et conquérant, en accord avec lui-même, sans une mise en responsabilité, sans des devoirs autant que des droits, sans la quête d'un minimum d'autosuffisance, sans une prise en considération plus franche de son environnement géopolitique. Nous avons formulé qu'une des conditions de cette mise en responsabilité passe par le non cumul de deux assemblées sur le même territoire source de gabegie et de lutte de pouvoir et exprimé notre choix pour une collectivité unique. Nous avons appelé par ailleurs à une extension des compétences exercées localement et la possibilité d'initiatives législatives

Comment pour le PPDG cependant aborder cet objectif à l'aune des conditions nouvelles résultant du changement de gouvernement, qui entérine l'ancienne réforme territoriale et porte l'ambition à l'échelle nationale de «changer de monde » pour reprendre l'expression exacte du président de la République.

La France tourne aujourd'hui le dos à une construction jacobine de l'État entamée dès 1789 et ouvre grandes les perspectives de décentralisation. Nous en prenons acte. La décentralisation

comme mode de gouvernance n'est pas seulement un problème franco français mais est une préoccupation pour tous les pays de l'espace européen, et les RUP sont unis pour partager les expériences de responsabilités exercées au plus près des territoires.

Nous prenons acte également avec intérêt des propos maintes fois repris au plus haut sommet de l'État et du gouvernement, propos considérant que les outre-mer étaient de fait aujourd'hui et seraient demain encore plus les laboratoires institutionnels de la République. Cela nous va parfaitement.

Nous avons sans cesse en effet répété au PPDG que la question institutionnelle nous ne l'abordions pas comme un drapeau sacré et immuable dont la défense serait uniquement propre à satisfaire nos égos et nos histoires personnelles mais qu'elle doit, cette question, permettre de choisir en sérénité quel est le meilleur mode de gérer le quotidien de nos concitoyens, de prospecter et de construire le territoire de notre petit pays la Guadeloupe pour le laisser aux générations futures dans un meilleur état, d'établir avec les entreprises, avec les jeunes talents, avec les diplômés et ils sont nombreux, les conditions d'une prospérité locale autour d'une croissance maîtrisée et surtout aux retombées qui profitent essentiellement aux acteurs locaux et ne repartent pas dans les circuits extérieurs, de faire en sorte que l'argent des transferts irrigue l'économie locale. Des institutions qui poussent nos compatriotes au sens de la responsabilité, qui entretiennent notre patrimoine et cultivent notre histoire, qui fassent de notre langue une force dans notre construction individuelle et collective et pas un handicap, qui protègent notre culture et enrichissent notre identité.

C'est la raison pour laquelle nous présentons aux élus guadeloupéens, à la commission mixte et à la population une proposition d'évolution institutionnelle formulée autrement et qui tient compte du cadre législatif qui se prépare. Proposition d'une Région d'outre-mer décentralisée aux compétences renforcées.

Cette institution monocamérale respectant la parité s'accompagnerait d'une commission permanente, d'un organe consultatif, mais au-delà nous proposons que les politiques publiques fassent l'objet d'un débat transversal annuel au sein d'une conférence locale de décisions stratégiques visant à rationaliser l'action publique par l'échange d'informations et incitant à la contractualisation des politiques publiques(eau, déchets, transport, énergie).

Cette conférence favoriserait la participation de toutes les instances locales aux décisions sur les enjeux régionaux majeurs. Elle viserait à promouvoir la culture du « faire ensemble » et du « penser Guadeloupe ».

Une telle gouvernance permettrait, nous en avons la conviction, de mettre en œuvre les principales conclusions relevées dans le projet Guadeloupéen. Nous saluons à ce propos l'effort de celles et ceux qui ont organisé et accompagné le débat et qui ont rationalisé les multiples réponses apportées par nos compatriotes.

Merci madame la présidente d'avoir permis ces travaux.

Pour le PPDG Jacques Bangou conseiller général, maire de Pointe-à-Pitre, président de la communauté d'agglomération « cap excellence ».